

Communiqué de presse

Information réglementée
19 avril 2024 – 8h30 CEST

Umicore obtient € 499 millions dans le cadre d'un placement privé de dette lié au développement durable

Umicore a finalisé avec succès l'émission d'un placement privé à taux fixe, lié au développement durable, pour un montant total équivalent¹ à € 499 millions dont le prix a été fixé à la fin mars 2024. Les titres, placés auprès de 17 investisseurs institutionnels en Europe et en Amérique du Nord, ont suscité un vif intérêt de la part d'investisseurs ayant participé aux précédents placements d'Umicore ainsi que de nouveaux investisseurs.

La transaction est composée de plusieurs tranches avec des échéances allant de 7 à 12 ans, ce qui correspond à une échéance moyenne pondérée de plus de neuf ans. Les fonds de cette émission seront prélevés en juillet 2024.

Cette émission permet de lier davantage le financement du groupe à ses performances en matière de développement durable. Le taux d'intérêt des obligations sera directement lié aux progrès réalisés par Umicore en matière de décarbonisation, tels que formulés dans ses ambitions de développement durable « [Let's go for Zero](#) » : zéro émission nette de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 en 2035, avec des objectifs intermédiaires de réduction des émissions des scopes 1 et 2 de 20 % en 2025 et de 50 % en 2030, et de réduction de l'intensité des matériaux achetés (scope 3, de la catégorie 1) de 42 % d'ici à 2030. [L'initiative Science Based Targets \(SBTi\)](#) a validé l'ambition de l'objectif 2030 d'Umicore pour les scopes 1 et 2 comme étant conforme à une trajectoire de 1,5°C et l'objectif 2030 pour le scope 3 comme étant conforme à une trajectoire bien en deçà de 2°C.

Grâce à la réussite de ce placement privé, Umicore diversifie et étend sa base de financement ainsi que la maturité de sa dette à des conditions attractives de taux fixe. Le produit de l'offre sera utilisé pour le refinancement et les besoins généraux de l'entreprise. Ceci inclut en particulier le financement des projets d'Umicore dans le cadre de sa stratégie « 2030 RISE » basée sur de puissantes mégatendances telles que l'accélération rapide vers des transports plus propres, le besoin croissant de matériaux avancés de haute technologie et le besoin de circularité par le biais du recyclage. Autant de domaines dans lesquels Umicore entend générer une croissance rentable et créer de la valeur.

Wannes Peferoen, CFO d'Umicore, a commenté : « *Ce placement réussi de dette privée, pour la quatrième fois consécutive, fournira à Umicore un financement supplémentaire à long terme, à taux fixe et à un prix attractif, et soutiendra l'exécution de notre stratégie de croissance « 2030 RISE ». La transaction a été largement souscrite, ce qui témoigne de l'intérêt marqué et de la solidité de nos relations avec les investisseurs institutionnels. En outre, elle confirme la prise de conscience de l'impact social et durable des décisions de financement dans un contexte de changement climatique et de pénurie de ressources, et démontre l'engagement fort d'Umicore envers ses ambitions de développement durable « Let's go for Zero ».* »

¹ L'équivalent total en EUR de toutes les tranches en USD et en EUR, sur la base du taux de change de 1,08 USD par EUR au moment de la fixation du prix.

Avec le nouveau prêt de € 350 millions de la [Banque européenne d'Investissement](#) signé en février 2024, cette émission de € 499 millions viendra compléter le portefeuille existant d'instruments de dette à long terme, incluant les obligations convertibles, les Schuldschein, les précédents USPP ainsi que les prêts de la BEI. En plus de son portefeuille de dettes, Umicore a accès à € 1,1 milliard de facilités de crédit bancaire syndiqué non tirées et à d'importants instruments de financement non engagés à court terme, y compris des programmes de billets de trésorerie.

Pour tout complément d'information

Investor Relations

Caroline Kerremans	+32 2 227 72 21	caroline.kerremans@umicore.com
Benoit Mathieu	+32 2 227 73 72	benoit.mathieu@umicore.com
Adrien Raicher	+32 2 227 74 34	adrien.raicher@umicore.com

Media Relations

Marjolein Scheers	+32 2 227 71 47	marjolein.scheers@umicore.com
Caroline Jacobs	+32 2 227 71 29	caroline.jacobs@eu.umicore.com

À propos d'Umicore

Umicore est une entreprise de technologie des matériaux *circulaires* qui se concentre sur des domaines d'application où son expertise en science des matériaux, en chimie et en métallurgie fait une réelle différence. Ses activités sont organisées en quatre Business Groups : Battery Materials, Catalysis, Recycling et Specialty Materials. Chaque Business Group est divisé en business units axées sur le marché offrant des matériaux et des solutions à la pointe des nouveaux développements technologiques et essentiels à la vie quotidienne.

Umicore génère la majeure partie de ses revenus et consacre la plupart de ses efforts de R&D aux matériaux pour la mobilité propre et au recyclage. L'objectif primordial d'Umicore en matière de création de valeur durable, repose sur l'ambition de développer, produire et recycler des matériaux de manière à remplir sa mission : Des matériaux pour une vie meilleure (Materials for a better life)

Les activités industrielles et commerciales d'Umicore ainsi que ses activités de R&D sont réparties dans le monde entier afin de servir au mieux sa clientèle internationale qui compte plus de 11 500 employés. Le Groupe a généré des revenus (hors métal) de € 3,9 milliards (chiffre d'affaires de € 18,3 milliards) en 2023.

À propos des ambitions d'Umicore "Let's go for Zero"

Chez Umicore, nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'entreprise, ou mieux encore, de notre mission d'utiliser notre savoir-faire technologique, notre expertise scientifique et notre envergure d'entreprise pour être un leader industriel en matière de durabilité. Nous sommes déterminés à repenser les processus, à nous transformer et à concentrer nos efforts sur des émissions nettes de GES nulles, des regrets nuls et des possibilités infinies.

Pour plus d'informations sur nos ambitions "Let's go for Zero" : [cliquez ici](#).

Note concernant les informations prévisionnelles et clause de non-responsabilité

CETTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINEE A ETRE DISTRIBUEE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS OU A DESTINATION DES ETATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION AU SEIN DE LAQUELLE UNE TELLE DISTRIBUTION EST INTERDITE EN VERTU DE LEGISLATION EN VIGUEUR.

*L'émission, l'exercice ou la vente de titres dans le cadre de l'offre mentionnée dans le présent communiqué de presse sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas, ni ne font partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres mentionnés dans le présent document, dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Umicore (« **Umicore** ») décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts, exercés ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit, des ressortissants américains, sauf en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act de 1933. Il n'y a aucune intention d'enregistrer une partie de l'offre aux États-Unis ni d'y faire une offre publique de titres.

*Ce communiqué de presse ne peut être communiqué, ou fait communiquer, aux personnes situées au Royaume-Uni que dans les cas où les dispositions de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié (le " **Financial Services and Markets Act** ") ne s'appliquent pas à Umicore et s'adresse uniquement à des personnes situées au Royaume-Uni (i) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « *investment professionals* » visées par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' « **Order** ») ou (ii) qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Order ou à d'autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme étant des « *personnes habilitées* »). Cette communication est addressée uniquement aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisée ou invoquée par des personnes qui ne sont pas des personnes habilitées.*

*Les titres visés dans le présent communiqué de presse ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, des investisseurs de détail dans l'Espace économique européen (« **EEE** »). À ces fins, on entend par investisseur de détail une personne qui est l'un (ou plusieurs) (i) d'un client de détail tel que défini à l'article 4(1), point (11), de la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; ou (ii) d'un client au sens de la Directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 4(1), point (10), de MiFID II ; ou (iii) pas un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). Par conséquent, aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) n° 1286/2014 (tel que modifié, le « **Règlement PRIIPs** ») pour offrir ou vendre les titres ou les mettre autrement à la disposition d'un investisseur de détail dans l'EEE n'a été préparé et, par conséquent, l'offre ou la vente des titres ou leur mise à disposition à tout investisseur de détail dans l'EEE peut être illégale en vertu du Règlement PRIIPs.*

Les titres visés dans le présent communiqué de presse ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, des investisseurs de détail au Royaume-Uni (« UK »). A ces fins, on entend par investisseur de détail une personne qui est l'un (ou plusieurs) (i) d'un client de détail tel que défini à l'article 2, point (8) du Règlement (UE) 2017/565 dans la mesure où il fait partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (« EUWA ») ou (ii) d'un client au sens des dispositions du Financial Services and Markets Act et de toute règle ou réglementation prise en vertu du Financial Services and Markets Act pour mettre en œuvre la Directive (UE) 2016/97, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 2(1), point (8) du Règlement (UE) 600/2014, étant donné qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA. Par conséquent, aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) n° 1286/2014 tel qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA (le « Règlement PRIIPs UK ») pour offrir ou vendre les titres ou les mettre autrement à la disposition des investisseurs de détail au Royaume-Uni n'a été préparé et, par conséquent, l'offre ou la vente des titres ou leur mise à disposition à tout investisseur de détail au Royaume-Uni peut être illégale en vertu du Règlement PRIIPs UK.

Les titres visés dans le présent communiqué de presse ne sont également pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, en Belgique, d'un consommateur au sens du Code belge de droit économique, tel que modifié.

Ce communiqué contient des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes, en particulier des déclarations portant sur les plans, les objectifs, les attentes et les intentions d'Umicore. Il est porté à l'attention du lecteur que ces déclarations prévisionnelles peuvent comporter des risques connus ou inconnus et être sujettes à des incertitudes importantes sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel, dont beaucoup sont en dehors du contrôle d'Umicore. Au cas où certains de ces risques et incertitudes venaient à se matérialiser, ou au cas où des hypothèses retenues s'avéreraient incorrectes, les résultats réels pourraient dévier significativement de ceux anticipés, attendus, projetés ou estimés. Dans ce contexte, Umicore et toute autre personne décline toute responsabilité quant à l'exactitude des informations prévisionnelles fournies.

Ce communiqué de presse n'est pas un prospectus ni une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement Prospectus.